



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL011

**Date de convocation** : 31 janvier 2018

**Affichage du compte-rendu** : 15 février 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : **SUBVENTIONS 2018 - Associations culturelles**

L'an deux mille dix huit, le huit février à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Danièle POTIRON, Martine BONNAUD, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Muriel PEILLON (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Excusés / absents : Thierry BUTIN, Claude COLIN, Eddie BREVALLE, Souade KACI, Thierry HAON, Laurence MOULIN, Lilian MORINON, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Vu les articles 1 et 2 du décret du 30 octobre 1935 et de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux contrôles des associations subventionnées ;

Vu le règlement intérieur relatif à la dévolution des subventions municipales ;

Considérant les dossiers de subventions établis par les associations ;

Considérant que les montants inscrits ci-après sont des prévisions budgétaires,

c'est-à-dire, des décisions d'ouvertures de crédits ;

Considérant que le cas échéant, les montants inscrits pourront, en tout ou partie, n'être mandatés que sous la condition, pour les associations citées, de produire préalablement leur numéro SIRET à la demande de la commune ;

Considérant que tous justificatifs et documents habituels pourront être exigés par la commune dans le cadre réglementaire précédemment cité (copies de factures, fourniture de documents budgétaires et financiers, etc.) et conditionner tout mandatement.

Il est proposé au conseil municipal de répartir les subventions aux associations en 2018 de la manière suivante :

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT (en euros)
65 024 6574	Les carnavaliers de Corbas	3 000,00
	<b>S/TOTAL FON. 024</b>	<b>3 000,00</b>
65 025 6574	COVIFER	300,00
	<b>S/TOTAL FON. 025</b>	<b>300 00</b>
65 830 6574	CRII-RAD	100,00
65 830 6574	AFEDA (Association française d'étude des ambrosies)	250,00
65 830 6574	APECO	300,00
65 830 6574	Le jardin du haut	800,00
	<b>S/TOTAL FON. 830</b>	<b>1 900,00</b>
65 94 6574	DECL J'achète aux Balmes	700,00
	<b>S/TOTAL FON. 94</b>	<b>700,00</b>
65 33 6574	Compagnie côté jardin	1 000,00
65 33 6574	Couture passion	2 000,00
65 33 6574	Amicale des modélistes ferroviaires de Corbas	300,00
65 33 6574	Cor Baltrad	200,00
65 33 6574	Akunamatata	500,00
65 33 6574	Le Choeurbasien	300,00
65 33 6574	Corbas Pelloch'club	700,00
	<b>S/TOTAL FON. 33</b>	<b>5 000,00</b>

De plus, pour les associations ayant signé des conventions avec la commune, les versements seront effectués en fonction des modalités et des conditions de versement établies par convention.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal**

- **APPROUVE** les subventions telles que décrites ci-dessus ;
- **DIT** que ces subventions pourront être versées en une ou plusieurs fois ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget 2018 au compte 6574 du chapitre 65.

**Adopté à l'unanimité**

**Avec 6 abstentions :** Muriel PEILLON, Joël CAS, Annie BERTON, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.